

<https://47.snuipp.fr/Evaluations-nationales-ne-pas-nous-laisser-deposseder-de-notre-metier>



Évaluations nationales : ne pas nous laisser déposséder de notre métier.

- École - Évaluations -

Date de mise en ligne : dimanche 6 octobre 2019

Dernière mise à jour : 6 octobre 2019

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Comme l'année dernière, nous avons proposé de construire un appel commun pour les évaluations CP-CE1 aux organisations syndicales du département.

De notre côté, l'analyse n'a pas changé. Ces évaluations tendent à nous déposséder de notre métier. N'importe qui peut les faire passer, nous ne les corrigeons pas, un logiciel nous impose des remédiations et l'analyse de notre pratique va en dépendre indépendamment de ce que nous faisons dans nos classes à part ça.

L'année dernière, (à notre connaissance) il n'y a pas eu de sanctions pour les collègues dans le département, mais nous ne sommes pas sû-res que cela n'arrive pas cette année.

Le SNUipp-FSU 47 soutiendra tou-tes les collègues quelle que soit leur décision : boycott total ou partiel, adaptation de passation à leurs élèves, boycott de la saisie.

Ce qui augmente aussi la charge de travail, c'est la saisie inintéressante pour la pratique d'enseignement et particulièrement chronophage.

Cette saisie fastidieuse ne présente aucun intérêt pédagogique, aucune analyse des résultats ne permettant de remédier aux difficultés des élèves.

Annulation du dépôt collectif des livrets

Le SNUipp-FSU 47 avec le Snudi-FO et le SE-UNSA avaient proposé un dépôt collectif des livrets d'évaluation à la Dsden le mercredi 09 octobre à 14h00.

Afin de lancer cette action, nous avons ouvert un espace d'inscription pour avoir une idée des collègues prêt-es à s'engager dans un rapport de force. Le contexte n'étant pas favorable, nous avons décidé de ne pas maintenir cette action. Il n'empêche que les livrets peuvent être conservés à l'école, quel que soit leur niveau de saisie (partiel ou pas du tout saisis).

Le SNUipp-FSU 47 appelle tou-tes les collègues (quel que soit leur niveau d'enseignement, à informer les familles et à écrire une motion de conseil des maîtres à envoyer à l'IEN en mettant en copie le [snu47](mailto:snu47@snuiipp.fr) chez snuipp.fr.